

COMMUNE DE SAINT RABIER

Département de la Dordogne

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 OCTOBRE 2021

SÉANCE ORDINAIRE 20 h 30

COMPTE RENDU SOMMAIRE

**Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code
Général des Collectivités Territoriales**

Membres en exercice : 14

Présents : 14 - Votants : 14

Date de convocation : 13 octobre 2021
--

Le vingt-neuf octobre deux mil vingt et un : le Conseil Municipal de la Commune de Saint Rabier s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur DELPY Edmond, Maire.

Présents : Mrs DELPY – AUMETTRE - GAILLARD Didier – GAILLARD Daniel - LAFLEUR - GAUTHIER - CHEVALIER –CHEVAL – Mmes TERHA – VERLHIAC – CHATEAURET - VIELLEPEAU – LASNE - ROUSSEL -

Excusé(s) :

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Mme VERLHIAC Emma

Ouverture de séance à 20 heures 47

AU COURS DE LA SEANCE LE CONSEIL MUNICIPAL PAR DELIBERATION :

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 juillet 2021

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

N°01 - a décidé de verser une subvention de 60 € dans le cadre d'un voyage scolaire, une subvention d'un montant de 200 € à l'association la Tirelire du RPI. Association créée pour organiser des manifestations afin de promouvoir et participer au financement des projets pédagogiques du RPI La Bachellerie, Saint Rabier, Châtres et Peyrignac et d'inscrire ces dépenses à l'article 6574 du budget 2021.

N°02 – a procédé à des modifications sur certains articles du budget communal 2021, section de fonctionnement et d'investissement.

N°03 – a adopté le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2020 du SIAEP du PERIGORD EST.

N°04 – a voté contre l'achat de panneaux signalétique indiquant le nouvel établissement remplaçant la Coopérative Agricole.
14 voix contre

N°05 - a autorisé l'encaissement de la redevance d'occupation du domaine public routier due par Orange pour l'année 2021, d'un montant total de 1079,37 €;

N°06 – a décidé de reconduire le contrat de location des photocopieurs avec la société KOESIO pour une période de cinq ans.
14 voix pour

N°07 – a décidé de ne pas prendre en charge la partie financière de transport scolaire facturée par le SIVOS EXCIDEUIL, à la commune, pour des élèves utilisant leurs circuits. La commune n'étant pas adhérente au SIVOS EXCIDEUIL.
4 voix pour 9 voix contre 2 abstentions

N°08 – a approuvé que le guichet : <https://atd24.geosphere.fr/guichet-unique> soit le seul autorisé par la commune pour le dépôt numérique des autorisations d'urbanisme.
14 voix contre

DIVERS :

* Demande d'installation de panneaux STOP pour le hameau des Pougues et d'aménagement routier pour réduire la vitesse sur les hameaux de La Feuillade et du Grand Coderc.

* Aide financière : prendre contact avec Mme GIRARDOT pour étude d'une aide au profit de M. AUDEBERT.

* Gîte d'étape : des travaux sont à prévoir

* Accès de terrain M. GIRY : aménagement à prévoir

* Mare de Bord : étude pour sécuriser cette mare, tout en préservant le patrimoine du village, en concertation avec les habitants.

Proposition festival Rêve en Vézère : proposition d'une représentation pour un coût de 2000€. En cours de réflexion

* Bibliothèque : projet d'achat d'une imprimante.

* Suite aux travaux d'embellissement des rues du Bourg, il s'avère que 30 m² de la dévallée des Gouyats sont privés, mais il faut poursuivre la mise en œuvre de l'enrobé sur cette voie.

Le coût des travaux s'élève à 720 €, payés de moitié par le propriétaire.

Les rues du Pensionnat et de l'Abbé Lapouge seront rénovés plus tard, car des travaux sont prévus chez les propriétaires.

Séance levée à 22 heures 50

Fait en Mairie, le 02 novembre 2021

La secrétaire de séance